



Géodonnées les plus importantes en lien avec l'énergie éolienne

Dans le tableau ci-dessous vous trouverez la liste des géodonnées les plus importantes en lien avec l'énergie éolienne et figurant dans le catalogue du visualiseur de cartes de la Confédération (www.map.geo.admin.ch).

Intitulé détaillé des géodonnées (ordre alphabétique)	Type de zone selon la Conception énergie éolienne du 28 juin 2017 (ARE)	Mots clés pour la recherche dans le catalogue du visualiseur de cartes
Atlas des vents de la Suisse: moyenne annuelle modélisée de la vitesse et de la direction du vent à 50 m du sol	-	Vitesse du vent à 50 m du sol
Atlas des vents de la Suisse: moyenne annuelle modélisée de la vitesse et de la direction du vent à 75 m du sol	-	Vitesse du vent à 75 m du sol
Atlas des vents de la Suisse: moyenne annuelle modélisée de la vitesse et de la direction du vent à 100 m du sol	-	Vitesse du vent à 100 m du sol
Atlas des vents de la Suisse: moyenne annuelle modélisée de la vitesse et de la direction du vent à 125 m du sol	-	Vitesse du vent à 125 m du sol
Atlas des vents de la Suisse: moyenne annuelle modélisée de la vitesse et de la direction du vent à 150 m du sol	-	Vitesse du vent à 150 m du sol
Bas-marais d'importance nationale	Zone de protection sans pesée des intérêts	Bas-marais
Conception énergie éolienne – carte de base de la Confédération concernant les principales zones à potentiel éolien	-	Zones à potentiel éolien
Conception énergie éolienne – Carte indicative des intérêts de la Confédération lors de la planification d'installations éoliennes	toutes les catégories	Eolien: intérêts de la Confédération
Corridors faunistiques d'importance suprarégionale	Zone sous réserve de coordination	Corridors faunistiques suprarégional



Districts francs fédéraux	Zone sous réserve de coordination	Districts francs
Hauts-marais et marais de transition d'importance nationale	Zone de protection sans pesée des intérêts	Hauts-marais
Installations éoliennes	-	Installations éoliennes
Liaisons par faisceaux hertziens	Zone sous réserve de coordination	Faisceaux hertziens
Observations météorologiques destinées à l'aviation	Pas défini (analyse au cas par cas)	Observations pour l'aviation
Parcs naturels régionaux d'importance nationale	Zone sous réserve de coordination	Parcs suisses
Paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (Sites IFP)	Zone en principe à exclure	IFP
Périmètres des aérodromes civils selon le Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA)	Zone en principe à exclure	PS Infrastructure aéronautique
Périmètres des aérodromes militaires selon le Plan sectoriel militaire (PSM)	Zone en principe à exclure	PS militaire
Périmètres des places d'armes et de tir selon le Plan sectoriel militaire (PSM)	Zone en principe à exclure	PS militaire
Prairies et pâturages secs d'importance nationale	Zone en principe à exclure, mais depuis le 1.1.2018 : zone de protection sans pesée des intérêts ¹	Prairies et pâturages secs (PPS)
Réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale	Zone de protection sans pesée des intérêts	Réserves d'oiseaux d'eau
Réserves de biosphère de l'UNESCO	Zone sous réserve de coordination	Réserves de biosphère
Réserves forestières	Zone en principe à exclure	Réserves forestières
Sites construits à protéger en Suisse (objets ISOS) d'importance nationale	Zone en principe à exclure	Inventaire fédéral ISOS
Sites culturels du patrimoine mondial de l'UNESCO	Zone en principe à exclure	UNESCO sites culturels

¹ Cf. art. 12 al. 2 LEné et art. 18a LPN.



Sites de reproduction de batraciens d'importance nationale	Zone en principe à exclure, mais depuis le 1.1.2018 : zone de protection sans pesée des intérêts ²	Batraciens (objets fixes)
Sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale	Zone de protection sans pesée des intérêts	Sites marécageux
Sites naturels du patrimoine mondial de l'UNESCO	Zone en principe à exclure	UNESCO sites naturels
Stations atmosphère	Selon la distance et le type d'installation : zone en principe à exclure ou zone sous réserve de coordination (cf. explications à la p. 20 de la Conception énergie éolienne)	Stations atmosphère
Stations météorologiques du réseau de mesures automatiques	Pas défini (analyse au cas par cas)	Stations météorologiques automatiques
Surfaces de limitation d'obstacles des aérodromes militaires selon le Plan sectoriel militaire (PSM)	Zone en principe à exclure	PS militaire
Surfaces forestières	Zone sous réserve de coordination	Surfaces boisées
Surfaces horizontales des aérodromes civils - partie intégrante de la zone avec limitation d'obstacles selon le Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA)	Zone sous réserve de coordination	PS Infrastructure aéronautique
Voies de communication historiques de la Suisse (IVS) d'importance nationale	Zone en principe à exclure	IVS National
Zones alluviales d'importance nationale	Zone en principe à exclure, mais depuis 1.1.2018 : zone de protection sans pesée des intérêts ³	Zones alluviales
Zones centrales des Parcs nationaux	Zone de protection sans pesée des intérêts	Parc national
Zones centrales des Parcs naturels périurbains	Zone de protection sans pesée des intérêts	Parcs suisses

² Cf. art. 12 al. 2 LEné et art. 18a LPN.

³ Cf. art. 12 al. 2 LEné et art. 18a LPN.



Zones d'approche et de départ des aérodromes civils - partie intégrante de la zone avec limitation d'obstacles selon le Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA)	Zone en principe à exclure	PS Infrastructure aéronautique
Zones de protection des eaux souterraines S1 et S2 (données cantonales)	Zone en principe à exclure	Zones de protection
Zones de transition des parcs naturels périurbains	Zone en principe à exclure	Parcs suisses
Zones et couloirs de projet du Plan sectoriel des lignes de transport d'électricité (PSE)	Zone sous réserve de coordination	PS Lignes transport électricité
Zones périphériques des parcs nationaux	Zone en principe à exclure	Parcs suisses
Zones protégées conformément à l'ordonnance sur la compensation des pertes subies dans l'utilisation de la force hydraulique (OCFH)	Zone en principe à exclure	Renonciation force hydraulique

Contact:

Office fédéral de l'énergie OFEN

Guichet unique Energie éolienne

Adresse postale : CH-3003 Berne

gu@bfe.admin.ch

www.eolien.admin.ch